



- REGLEMENT -



FRANCILBOIS



Après 2 éditions en 2013 et 2015 en région Centre-Val de Loire, Arbocentre, Abibois, Atlanbois, FrancilBois et Professions Bois organisent les Trophées de l'Innovation des entreprises de la filière forêt-bois du Centre et Ouest.

On entend par innovation technologique de produit la mise au point/commercialisation d'un produit plus performant dans le but de fournir au consommateur des services objectivement nouveaux ou améliorés.

Par innovation technologique de procédé, on entend la mise au point/adoption de méthodes de production ou de distribution nouvelles ou notablement améliorées. Elle peut faire intervenir des changements affectant – séparément ou simultanément – les matériels, les ressources humaines ou les méthodes de travail.

Ces définitions sont extensibles aux activités de services, à l'organisation et au marketing dans les formes récentes d'innovation ainsi qu'à l'ouverture à l'international.

Article 1 : Objet et organisation

La manifestation intitulée « Les Trophées de l'Innovation des entreprises de la filière forêt-bois du Centre et Ouest » :

- Est ouverte à toutes les entreprises de la filière forêt bois et notamment aux TPE et PME, installées en région Centre-Val de Loire, Pays de la Loire, Bretagne, Normandie et Ile-de-France.
- Est organisée par Arbocentre, Atlanbois, Abibois, FrancilBois et Professions Bois, avec le soutien financier des Conseils Régionaux et des Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de chaque région partenaire.

Pour être éligibles, les actions devront être achevées ou initiées depuis moins de deux ans (c'est-à-dire depuis le 1^{er} avril 2015), ne pas avoir participé aux Trophées de l'Innovation Forêt-Bois antérieurs et leur efficacité doit être mesurable.

Article 2 : Les catégories cibles des Trophées

Il s'agit de faire connaître les innovations de toute nature dans les entreprises de la filière en lien avec :

- **Innovation Matériau – Procédés, Produit, Design**
- **Innovation Fonction Support – Marketing, TIC, Stratégie, Développement sociétal**

Article 3 : Candidatures éligibles

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- L'entreprise doit répondre à la définition communautaire d'une PME,
- L'entreprise doit être hors situation de redressement ou liquidation judiciaire,
- L'entreprise doit être à jour de ses cotisations fiscales et sociales,
- L'entreprise ne fait pas l'objet de poursuites administratives ou pénales (environnement, social, concurrence,...).

Toute entreprise éligible peut déposer un dossier dans chaque catégorie. La participation est gratuite.

Article 4 : Obtention du dossier de candidature

Centre-Val de Loire – Arbocentre www.arbocentre.asso.fr	Clémentine NOBLE	c.noble@arbocentre.asso.fr	02-38-41-80-00
Bretagne – Abibois abibois.com	Audrey BORGEAIS	aborgeais.construction@abibois.com	02-99-27-54-27
Pays de la Loire – Atlanbois www.atlanbois.com	Samantha SPADDEN	Spadden@atlanbois.com	02-40-73-60-64
Normandie – Professions Bois www.professionsbois.com	Clément GEORGES	cgeorges@professionsbois.com	02-33-82-41-80
Ile-de-France – FrancilBois www.francilbois.fr	Alexandre FERREIRA	alexandre.ferreira@francilbois.fr	06-77-64-34-66

Article 5 : Date de dépôt des dossiers

Les dossiers de candidature complétés pourront être adressés avant le **14 avril 2017** par courrier ou par mail à :

Centre-Val de Loire – Arbocentre c.noble@arbocentre.asso.fr	2163 av de la Pomme de Pin CS 40001 ARDON 45075 ORLEANS Cedex 2
Bretagne – Abibois	4 bis allée du bâtiment 35000 Rennes
Pays de la Loire – Atlanbois	15, Bd Léon Bureau CS 66206 44262 Nantes cédex 2
Normandie – Professions Bois	Maison de la forêt 19 bis rue des Capucins 61000 ALENCON
Ile-de-France – FrancilBois	10 rue Mercœur 75011 Paris

Article 6 : le dossier de candidature

Le dossier de candidature, pour être accepté, devra comprendre une présentation précise du projet d'innovation soumis à l'organisateur et de la catégorie dans laquelle l'entreprise concourt avec :

- La fiche d'inscription (coordonnées, description générale de la société) datée, signée par le dirigeant,
- Une fiche thématique avec descriptif rapide,
- Une présentation détaillée en trois points : situation initiale / méthodologie et actions mises en place / résultats obtenus et bénéfiques pour l'entreprise (cette présentation détaillée ne doit pas excéder 2 pages),
- Des photos de bonne qualité, entre 10 et 15 au format JPEG ou GIF (format 1600x1200 minimum, résolution 300 DPI),
- Optionnellement, une vidéo (durée entre 5 et 12 min sur CD-Rom au format AVI ou MPEG).
- Le règlement daté, signé sur chaque page des initiales du dirigeant,

- L'autorisation de cession des crédits photos et vidéos à Arbocentre pour la valorisation des résultats.

Article 7 : Composition du jury

Le Jury sera composé d'au moins un représentant des institutions suivantes :

- Conseil Régional du Centre
- DRAAF Centre
- DIRECCTE
- ARITT
- Interprofession
- INPI

Chaque région partenaire sera représentée par le biais de ces institutions.

La composition du jury pourra évoluer en fonction des disponibilités de ces membres.

Article 8 : Choix des lauréats

La mission du jury sera d'examiner les dossiers de candidature et les synthèses afin de désigner les lauréats dans les deux catégories en fonction des critères définis.

Le jury pourra décerner des lauréats ex-æquo dans chaque catégorie si le nombre de dossiers est important ou des mentions spéciales.

Le jury pourra également ne pas remettre de prix dans une ou plusieurs catégories, s'il juge que la qualité ou le nombre insuffisant des projets présentés ne le permet pas.

Article 9 : Remise des Trophées

Après décision du Jury, les Trophées seront remis le **11 mai 2017 à l'occasion d'une demi-journée spéciale Innovation** (programme à venir).

Chaque lauréat recevra un trophée indiquant spécifiquement la catégorie et l'année des Trophées. Il pourra utiliser le logo des Trophées de l'Innovation Forêt-Bois accompagné de la mention « Lauréat 2017 ».

Chaque candidat pourra être valorisé dans une plaquette ainsi que sur le site internet des interprofessions organisatrices qui reprendra l'ensemble des candidatures et spécifiera les candidatures lauréates.

Article 10 : Communication

L'organisation des Trophées de l'Innovation Forêt-Bois fera l'objet de la part des interprofessions régionales partenaires d'opérations de communication en direction de la presse.

Les Lauréats autorisent par avance chaque interprofession à faire état en ces occasions de leurs actions telles que décrites dans leur dossier.

Arbocentre, Abibois, Atlanbois, FrancilBois, et Professions Bois feront la promotion des actions lauréates par tout moyen tel que l'édition d'un dossier de valorisation des entreprises candidates ou encore la possibilité pour le projet de l'entreprise de figurer sur le site internet des interprofessions.

Les lauréats **devront faire part expressément à Arbocentre, Abibois, Atlanbois, FrancilBois, et Professions Bois des documents ou informations dont ils souhaitent conserver la confidentialité.**

Article 11 : Engagement

Les candidats garantissent l'exactitude des renseignements produits qu'ils devront éventuellement justifier à la demande du jury.

La participation aux Trophées de l'Innovation des Entreprises de la filière forêt-bois du Centre et Ouest entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des décisions du Jury.

Date et signature précédées de la mention « Lu et Approuvé ».